

Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sensorion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2. « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

SENSORION

375 rue du Professeur Joseph Blayac

34080 MONTPELLIER

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 120 050	272 533	847 517	7,15	713 325	4,32
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	335 161	120 470	214 691	1,81	181 755	1,10
Autres immobilisations corporelles	68 341	44 509	23 832	0,20	28 169	0,17
Immobilisations en cours	109 477		109 477	0,92		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	79 742		79 742	0,67	62 418	0,38
Prêts						
Autres immobilisations financières	114 190		114 190	0,96	145 861	0,88
TOTAL (I)	1 826 960	437 513	1 389 447	11,72	1 131 529	6,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	420		420	0,00		
Clients et comptes rattachés	3 500		3 500	0,03		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	124		124	0,00	3 449	0,02
. Personnel	262		262	0,00	2 433	0,01
. Organismes sociaux	644		644	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 683 665		1 683 665	14,21	1 080 468	6,54
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	123 412		123 412	1,04	238 501	1,44
. Autres	42 119		42 119	0,36	40 867	0,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	8 525 748		8 525 748	71,94	13 884 472	84,05
Charges constatées d'avance	57 084		57 084	0,48	73 077	0,44
TOTAL (II)	10 436 977		10 436 977	88,07	15 323 267	92,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	24 986		24 986	0,21	64 832	0,39
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 288 923	437 513	11 851 410	100,00	16 519 628	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 682 714)	682 714	5,76	612 580	3,71
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	25 880 261	218,37	22 765 353	137,81
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-10 558 705	-89,08	-6 287 743	-38,05
Résultat de l'exercice	-7 412 482	-62,54	-4 270 962	-25,84
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	8 591 787	72,50	12 819 227	77,60
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			160 000	0,97
TOTAL (II)			160 000	0,97
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	36 271	0,31	26 893	0,16
TOTAL (III)	36 271	0,31	26 893	0,16
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	975 000	8,23	1 316 250	7,97
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			500 000	3,03
. Découverts, concours bancaires	350	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	998 525	8,43	738 525	4,47
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	711 951	6,01	547 737	3,32
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	320 080	2,70	192 961	1,17
. Organismes sociaux	200 756	1,69	184 447	1,12
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			32	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 691	0,14	13 556	0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			20 000	0,12
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 223 352	27,20	3 513 507	21,27
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	11 851 410	100,00	16 519 628	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation				17 500	19,13	157 512	81,35	-140 012	-88,88
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges				73 951	80,82	35 929	18,56	38 022	105,83
Autres produits				46	0,05	176	0,09	-130	-73,85
Total des produits d'exploitation (I)				91 497	100,00	193 617	100,00	-102 120	-52,73
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements				159 634	174,47	115 969	59,90	43 665	37,65
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						7 500	3,87	-7 500	-100,00
Autres achats et charges externes				6 616 787	N/S	3 572 436	N/S	3 044 351	85,22
Impôts, taxes et versements assimilés				17 060	18,65	20 777	10,73	-3 717	-17,88
Salaires et traitements				1 457 133	N/S	1 254 517	647,94	202 616	16,15
Charges sociales				457 001	499,47	329 194	170,02	127 807	38,82
Dotations aux amortissements sur immobilisations				351 200	383,84	146 508	75,67	204 692	139,71
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges				9 378	10,25			9 378	N/S
Autres charges				130 138	142,23	69 132	35,71	61 006	88,25
Total des charges d'exploitation (II)				9 198 332	N/S	5 516 032	N/S	3 682 300	66,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-9 106 834	N/S	-5 322 415	N/S	-3 784 419	-71,09
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés				65 311	71,38	31 443	16,24	33 868	107,71
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change				18 832	20,58	4 016	2,07	14 816	368,92
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				172	0,19	79	0,04	93	117,72
Total des produits financiers (V)				84 315	92,15	35 538	18,35	48 777	137,25
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées				6 125	6,69	29 400	15,18	-23 275	-79,16
Différences négatives de change				25 426	27,79	2 265	1,17	23 161	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)				31 551	34,48	31 665	16,35	-114	-0,35
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				52 764	57,67	3 873	2,00	48 891	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				-9 054 070	N/S	-5 318 542	N/S	-3 735 528	-70,23

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 704	6,23	1 415	0,73	4 289	303,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	69 920	76,42			69 920	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	75 624	82,65	1 415	0,73	74 209	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 350	2,57	15 959	8,24	-13 609	-85,26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	93 929	102,66	2 733	1,41	91 196	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	96 279	105,23	18 692	9,65	77 587	415,08
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-20 655	-22,56	-17 277	-8,91	-3 378	-19,54
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 662 243	N/S	-1 064 857	-549,97	-597 386	-56,09
Total des Produits (I+III+V+VII)	251 437	274,80	230 570	119,09	20 867	9,05
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 663 919	N/S	4 501 532	N/S	3 162 387	70,25
RÉSULTAT NET	-7 412 482	N/S	-4 270 962	N/S	-3 141 520	-73,55
<i>Perte</i>			<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes aux comptes annuels

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016**.

Les notes ci-après font partie intégrante du bilan, dont le total est de 11 851 410 €, et du compte de résultat qui dégage un déficit de 7 412 482 €.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Avancement des projets de R&D :

Au cours de l'exercice 2016, la société Sensorion a poursuivi le développement de son portefeuille clinique et préclinique et de la notoriété de la société auprès de tous ses contacts scientifiques, business et marchés

Des réalisations R&D majeures ont été obtenues dont :

- La présentation des résultats de l'étude clinique de phase 1b avec le produit SENS-111 et le développement des dossiers réglementaires se traduisant par une autorisation de démarrer un essai clinique aux Etats-Unis (IND) et le démarrage d'une étude internationale de phase 2 en fin d'année dans l'indication AUV (vestibulopathie unilatérale aigue)
- La réalisation d'une étude de phase 1 avec le produit SENS-218 et la production de données pré-cliniques concluantes avec le produit SENS-401, un énantiomère de SENS-218, permettant de choisir SENS-401 comme candidat clinique dans l'indication de pertes auditives sévères aiguës (SSNHL) et d'obtenir une désignation orpheline en Europe.
- La progression des travaux précliniques dans l'indication de la toxicité auditive liées au cisplatine visant à pouvoir choisir un candidat clinique courant 2017.

Un plan soutenu de communication a été mis en place pour développer la crédibilité et notoriété de la société et de ses travaux.

1.2. Opérations en capital (voir note 33)

- (i) La conversion des 135 dernières OCA émises le 19 novembre 2015 a donné lieu à plusieurs augmentations de capital successives pour un montant global de 1 316 250 € (25 740 € de nominal et 1 290 510 € de prime d'émission).

- (ii) La conversion de 200 OCA issues de la deuxième tranche émise le 17 août 2016 a donné lieu à plusieurs augmentations de capital successives pour un montant global de 1 950 000 € (42 894.40 € de nominal et 1 907 105.60 € de prime d'émission).
- (iii) La levée d'options de BCE et de BSA exercées par les salariés a entraîné la libération de 15 000 actions pour un montant global de 36 000 € (1 500 € de nominal et 34 500 € de prime d'émission).

1.3. Financements obtenus (voir notes 28 et 36)

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 septembre 2014 a conféré au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, aux termes de sa 28^{ème} résolution, une délégation de compétence en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce), et plus spécifiquement toute société d'investissement ou tout fonds d'investissement dont la société de gestion est américaine, investissant généralement dans les sociétés de croissance et pour une souscription unitaire minimale de 50 000 €.

Au cours de sa réunion du 16 novembre 2015, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2014, a approuvé le principe d'une émission de Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission d'obligations convertibles en actions, représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 15 M€, assorties de bons de souscription d'actions, et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission gratuite de 1 500 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur ainsi que l'émission de la première tranche de 3 M€ représentée par 300 OCABSA.

Le Conseil d'Administration du 18 juillet 2016, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, a autorisé le Directeur Général à décider l'émission à titre gratuit de 500 BEOCABSA au profit de l'investisseur et à demander l'exercice d'une deuxième tranche d'OCABSA de 3 M€ soit 300 OCABSA.

Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission, d'une durée de 36 mois, obligent leur porteur, sur demande de la Société (une « Requête ») et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire à de nouvelles OCABSA, à raison de 1 OCABSA par Bon d'Emission exercé. La Société pourra ainsi demander l'exercice des Bons d'Emission afin de permettre l'émission d'OCABSA en plusieurs tranches d'un montant nominal maximum de 4 M€ chacune.

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés.

Principales caractéristiques des OCABSA

- Principales caractéristiques des OCA

Les OCA auront une valeur nominale de 10 000 € chacune et seront émises à 97,5% de ladite valeur nominale. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, ou en cas de survenance d'un cas de défaut, les OCA non converties devront être remboursées par la Société.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$N = V_n / P$ (s'agissant des OCA issues des 1 500 Bons d'Emission) où :

« N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles Sensorion SA à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : le plus élevé de :

- 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Sensorion SA pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné n'aura pas vendu d'actions Sensorion SA parmi les dix (10) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée), et
- 70% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Sensorion SA sur les vingt (20) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, divisé par 97,5%, ce montant étant le prix minimal d'émission de nouvelles actions autorisé dans la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2014.

Etant précisé que 97,5 % de « P » ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action.

Les OCA, qui seront cessibles, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

- Principales caractéristiques des BSA

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 25% du montant nominal de la tranche, soit, pour chacune des deux premières tranches de 3 M€, un montant de 750 000 €.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés pendant une période de 5 ans à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire à une (1) action nouvelle Sensorion SA, sous réserve d'ajustements éventuels.

Le prix d'exercice des BSA est égal :

- Pour la première tranche, à 12,68 € (soit 125% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Sensorion SA sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement le 19 novembre 2015).
- Pour les tranches suivantes, à 115% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Sensorion SA sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement le jour de la Requête concernée.

Etant précisé que, pour ce qui concerne les BSA issus des 1 500 Bons d'Emission, le prix d'exercice des BSA devra être au moins égal à 70% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Sensorion SA sur les vingt (20) jours de bourse précédant immédiatement le jour de la Requête concernée, ce montant étant le prix minimal d'émission de nouvelles actions autorisé dans la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2014.

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité d'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte décrit ci-après.

La situation déficitaire de la société est en lien avec son stade de développement et les coûts importants de recherche et développement qu'elle engage. Compte tenu de son activité, la société doit être en mesure de financer les travaux de recherche jusqu'à la commercialisation ou la cession des droits sur

ces travaux. La société prévoit donc dans son business plan, approuvé par ses actionnaires, des levées de fonds itératives, dilutives et non dilutives, calées sur la progression de sa R&D. A ce titre, ses actionnaires ont toujours soutenu l'entreprise depuis sa création en 2009. L'hypothèse de continuité d'exploitation a donc été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de sa capacité financière au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

S'agissant spécifiquement de la continuité d'exploitation, La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de l'évolution probable de ses besoins de financement pour assurer le développement de ses programmes cliniques, elle sera amenée, y compris au cours des 12 mois à venir, à rechercher des financements complémentaires.

Afin de couvrir les besoins postérieurs, la Société envisage de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

- recherche de financements non dilutifs (subventions et/ou avances remboursables) venant financer spécifiquement les programmes de recherches de la société
- recherche de partenariat avec des sociétés tierces permettant de financer les programmes de recherche de la société
- augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription
- émission d'une ou plusieurs tranche(s) d'OCABSA d'un montant unitaire maximum de 4 millions d'euros si les conditions de telle(s) émission(s) sont respectées (en particulier si le cours de l'action Sensorion est supérieur à 6,50 euros ou si la cotation de l'action Sensorion n'est pas suspendue durablement au cours d'une période de 90 jours précédents l'émission d'une tranche) ou si lesdites conditions sont renégociées avec le souscripteur, étant rappelé que l'ensemble du programme d'OCABSA permet potentiellement, d'ici au 19 novembre 2018, d'émettre une ou plusieurs tranches d'OCABSA, d'un montant total de 20 millions d'euros. De ce montant total, 3 millions ont été exercés en novembre 2015 aux conditions du contrat et 3 millions ont été exercés en août 2016 à des conditions re-négociées, en particulier parce que le cours de l'action Sensorion était inférieur à 6,50 euros au moment de l'exercice.
- recherche d'investisseurs dans le cadre de placements privés au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser les financements nécessaires au développement de la Société
- recherche d'économies.

Compte tenu de ces différentes sources de financement, la société reste confiante sur sa capacité à financer des activités pour les 12 mois à venir.

2.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- Les coûts de dépôt des brevets constitués des frais et honoraires de conseils en propriété intellectuelle. Ils sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les coûts liés à l'acquisition de licence, inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir les droits d'exploitation. Ils sont amortis linéairement sur une durée correspondante à leur protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.
- Les frais d'acquisition de logiciels qui sont amortis sur 12 mois.

La société a toujours comptabilisé ses frais de recherche et de développement en charge sur la période où ils sont engagés. Les frais de dépôt de marque sont également comptabilisés en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

La société considère qu'elle ne détient pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- matériel de laboratoire : 3 à 8 ans
- agencements et aménagements divers : 3 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 ans

2.3. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat historique et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente.

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les sommes affectées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier qui s'assure de la liquidité des transactions et de la régularité de la cotation des titres de la Société ;
- Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité;
- Les dépôts et cautionnements versés

2.4. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat historique et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente. En cas de cession, les plus-values sont calculées selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

2.6. Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitation ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». La quote-part éventuellement remboursable même en cas d'échec du programme est reclassée en « Dettes financières diverses ».

2.7. Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice sont évalués par une méthode statistique.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

L'engagement global est comptabilisé en « Provision pour risques et charges ».

2.8. Emprunt obligataire convertible en actions

L'émission d'une deuxième tranche d'obligations à prime convertibles en actions, auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions, a donné lieu à un traitement comptable selon une approche

« opération unique ». La prime de remboursement n'a pas été comptabilisée en dette du fait de la rapide conversion en actions sur N+1 et donc du non-remboursement des obligations.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Valeurs immobilisées (valeurs brutes en milliers d'euros)

	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels	857	292	30	1 119
Immobilisations corporelles				
- Installations techniques	221	122	8	335
- Agencements divers	2		2	-
- Autres immobilisations (informatique, mobilier)	72	10	13	68
- Immobilisations corporelles en-cours	-	109	-	109
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations financières				
- Autres titres (1)	62	17		80
- Prêts et divers (2)	146	21	53	114
	1 360	572	105	1 826

(1) Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité (16 100 actions).

(2) Constatation du solde du contrat de liquidité disponible pour 93 K€.

Amortissement et provision des valeurs immobilisées (en milliers d'euros)

	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels	144	158	30	273
Immobilisations corporelles				
- Installations techniques	39	87	6	120
- Agencements divers	1	0	2	-
- Autres immobilisations (informatique, mobilier)	44	14	13	45
	227	259	50	438

3.2. Créances (en milliers d'euros)

	Brut	Dépréciations	Net	Moins d'1 an
Autres immobilisations financières	114		114	-
Clients et comptes rattachés	4		4	4
Personnel	1	-	1	1
Impôt sur les bénéfices (1)	1 684	-	1 684	1 684
T.V.A.	123	-	123	123
Produits à recevoir	42	-	42	42
Débiteurs divers	0	-	0	0
	1 968	-	1 968	1 854

(1) Il s'agit du crédit d'impôt recherche et du CICE calculés au titre de l'année 2016. Ils sont remboursables en 2017 respectivement pour 1 662 K€ et 21 K€.

3.3. Capital social et réserves

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant capital
Au 31 décembre 2015	6 125 796	0,10	612 580
Actions émises pendant l'exercice	701 344	0,10	70 134
Remboursés pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2016	6 827 140	0,10	682 714

Les actions sont entièrement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Répartition du capital social au 31 décembre 2016

	Nombre de titres	% Détention
Innobio	2 346 674	34,37%
Insem Transfert Initiative	982 911	14,40%
Direction et fondateurs	35 006	0,51%
Salariés / anciens salariés	-	0,00%
Public	3 462 549	50,72%
	6 827 140	100%

Informations sur les bons de souscription d'actions et de leur effet sur la dilution potentielle du
bénéfice par action

SENSORION	NOMBRE D' ACTIONS	% de détention du capital	Nbre d'actions résultant de l'exercice de BSPOE	Nbre d'actions résultant de l'exercice de BSA	Nbre d'actions résultant de l'exercice des BSPOE existants	Nbre d'actions résultant de l'exercice des BSPOE existants	Nbre d'actions fully diluted après exercice des BSPOE existants	% de détention du capital fully diluted	Nbre d'OCA	Nbre d'actions résultant de la conversion des OCA	Nbre de BSA (Détachement des OCA) = Nbre d'actions en exercice des BSA	Nbre d'actions fully diluted (exercice BSPOE / BSA détachés des OCA existants)	% de détention du capital fully diluted
Inserm/Transfert Initiativ	982 911	14,40%	0	0	0	982 911	12,62%				0	982 911	12,10%
Innobio	2 346 674	34,37%	0	0	0	2 346 674	30,13%				0	2 346 674	28,90%
Dirigeants et fondateurs	35 006	0,51%	644 790	0	644 790	679 796	8,73%				0	679 796	8,37%
Public	3 462 548	50,72%	0	0	0	3 462 549	44,46%	100	161 943	170 755	0	3 795 247	46,74%
BSPOE - Autres Salariés	0	0,00%	41 000	0	41 000	41 000	0,53%				0	41 000	0,50%
BSPOE - Salariés directeur	0	0,00%	205 000	0	205 000	205 000	2,63%				0	205 000	2,52%
BSPOE - Autres (ancien dli	0	0,00%	50 000	0	50 000	50 000	0,64%				0	50 000	0,62%
BSA	0	0,00%	0	20 000	20 000	20 000	0,26%				0	20 000	0,25%
Total	6 827 140	100,00%	940 790	20 000	960 790	7 787 930	100,00%	100	161 943	170 755	0	8 120 628	100,00%

3.4. Avances conditionnées

Le 27 juillet 2014, une avance a été accordée par BPI France Financement et la région Languedoc-Roussillon, pour un montant global de 860.000 €, pour financer une étude sur le « Développement d'une solution thérapeutique innovante protégeant des atteintes lésionnelles de l'oreille interne ».

Un premier versement de 680.000 € a été effectué à la société en juillet 2014 à la signature du contrat. Ce contrat prévoit que, quelle que soit l'issue du projet (échec technique/commercial ou succès technique/commercial), la société s'engage à rembourser la somme forfaitaire de 520 000 €, par échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2018. Cette somme a été comptabilisée en dette financière diverse. Les 160 000 € restants ne seraient remboursés qu'en cas de succès commercial, par trimestrialités variables à compter du 30 septembre 2021, la société s'étant engagée à ce que l'annuité de remboursement corresponde à 50% des produits hors taxes générés par le projet.

Le programme s'est terminé en juin 2015 et le constat d'échec ou de succès sera établi par les financeurs en 2017.

3.5. Provisions pour risque et charges

D'un montant de 36 271 €, il s'agit de la provision pour indemnités de départ en retraite à verser au personnel salarié.

Cette provision recouvre les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble du personnel présent dans les effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2016.

La convention nationale appliquée est celle de l'industrie pharmaceutique.

Elle a été calculée dans une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, charges sociales incluses au taux de 45%.

Le taux d'actualisation retenu est de 1,31%.

3.6. Emprunt obligataire

Le 16 août 2016, la société a émis 300 OCABSA pour un montant global de 2 925 000 €.

Ces OCA ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et ont été émises à 97.5% de ladite valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois.

Au 31 décembre 2016, il reste 100 OCA non converties en action, pour un montant de 975 000 €.

3.7. Emprunt auprès des établissements de crédit

La Société avait signé le 28 avril 2014 un contrat de prêt avec BPI France financement dans le cadre d'un préfinancement du crédit Impôt Recherche (PREFICIR). Ce prêt d'un montant de 600.000 € était

remboursable après un différé d'amortissement du capital de 18 mois suivi de 6 versements mensuels comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts au taux effectif global de 5,12% l'an. Un premier remboursement de 100.000 euros avait été effectué le 31 décembre 2015, le solde a été remboursé en 2016 selon l'échéancier prévu.

3.8. Dettes financières diverses

Au 31 décembre 2016, la Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables d'un montant total de 998 525 €.

Une première avance d'un montant initial de 303 525 € concernait le projet de « Preuve de concept de nouveaux composés vestibulomodulateurs ». La fin de ce programme est intervenue en 2013. Un constat de succès technique partiel a été constaté. Le contrat de l'avance Oséo/BPI France prévoyait que quelle que soit l'issue du projet, la société s'engageait à rembourser la somme par échéances trimestrielles à compter du 30 septembre 2014.

Au cours de l'exercice 2016, il a été remboursé 80 000 € conformément à l'échéancier; le solde de l'avance, qui s'élève à 138 525 €, sera remboursé par trimestrialités variables à hauteur de 100 000 € en 2017 et 38 525 € en 2018.

Une deuxième avance d'un montant de 860 000 € a été accordée en juillet 2014 pour financer une étude sur le « Développement d'une solution thérapeutique innovante protégeant des atteintes lésionnelles de l'oreille interne ». Le contrat de l'avance prévoyait que, quelle que soit l'issue du projet (échec technique/commercial ou succès technique/commercial), la société s'engage à rembourser la somme par échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2018.

3.9. Autres dettes

Ce poste comprend :

- les fournisseurs et comptes rattachés	712 K€
- les dettes fiscales et sociales	538 K€

Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

3.10. Charges constatées d'avance

D'un montant de 57 K€, il s'agit de charges d'exploitation qui sont à rattacher au 1er semestre 2017.

4. NOTES SUR LE RESULTAT

4.1. Activité en matière de recherche

La société comptabilise ses frais de recherche et de développement pour son propre compte en charges d'exploitation. Ils se sont élevés à 5 655 K€ en 2016 contre 3 550 K€ en 2015.

La partie de ces frais éligible au crédit d'impôt recherche, au titre de l'exercice 2016, s'est élevée à un montant net des subventions et aides conditionnées perçues de 5 541 K€.

Il a été comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 1 662 K€ au titre de 2016.

4.2. Subventions d'exploitation

Les subventions sont constatées en compte de résultat en fonction de l'avancée réelle des projets pour lesquels elles sont accordées.

L'avancée réelle des projets est appréciée en tenant compte, d'une part, du temps passé par les collaborateurs et, d'autre part, des charges de sous-traitance affectées aux projets et couvertes par la subvention.

4.3. Produits et charges financiers (en milliers d'euros)

. Produits	
- Intérêts et produits assimilés	65
- Gains de change	19
. Charges	
- Intérêts emprunt	6
- Pertes de change	25
Résultat financier net	53 K€

4.4. Impôt sur les sociétés

Il est constitué du crédit d'impôt recherche pour – 1 662 K€.

Les reports fiscaux déficitaires de la société s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 21 700 K€, correspondant à un allègement potentiel de la dette future d'impôt de 7 233 K€.

4.5. Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été pris en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. D'un montant de 21 422 € au 31 décembre 2016, il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finance pour 2015, il est précisé que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la Société l'a utilisé à travers notamment des efforts en matière de recherche et d'investissement.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif

	Au 31.12.2016	Moyen
Cadres	7	6
Employés	10	9
Total	17	15

5.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération brute allouée aux organes de direction de la société s'élève à 585 K€ au 31 décembre 2016.

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1. Engagements donnés.

Néant.

5.3.2. Engagements reçus.

Néant.

5.3.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 57 524 €.

5.3.4. Informations sur les transactions avec les parties liées

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010 modifiant le PCG art. 531-3, 532-11 et 532-12, nous portons à votre connaissance le fait qu'aucune transaction significative, qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché, n'a été réalisée sur l'exercice 2016 avec des parties liées.

5.4. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, les principaux événements sont les suivants :

- la société a reçu une aide à l'innovation de près de 1 millions d'euros de Bpifrance et de la Région Occitanie pour soutenir le développement de sa plateforme de criblage
- une partie des OCA non converties par leur détenteur au 31 décembre 2016 ont été converties depuis le 1er janvier.

Le conseil d'administration du 12 avril 2017 a mis fin au mandat de directeur général de M. Laurent Nguyen et a nommé Mme. Nawal Ouzren en remplacement, à compter du même jour et pour une durée de cinq (5) ans.